

**PROFESSIONNELS,
ENGAGEZ-VOUS POUR RÉDUIRE
VOS CONSOMMATIONS D'EAU**

PARTICIPEZ À L'APPEL À PROJET

Ecôl'eau pro

UNE INITIATIVE D'AQUAVESC EN PARTENARIAT AVEC SEOP

Dépôt des candidatures

**Avant le
28 février
2022**

Complétez le formulaire en ligne sur :
www.eauxseineouest.fr/ecoleaupro



Ecôl'eau pro

Une occasion de bénéficier d'une aide financière et d'optimiser votre consommation d'eau.

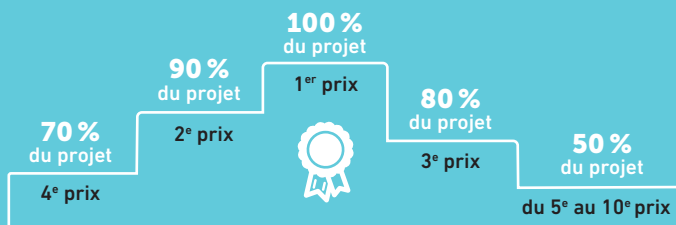
NATURE DES TRAVAUX POSSIBLES

- **La mise en place d'écoGESTES** : sensibilisation à ne pas gaspiller l'eau, mise en place de réducteurs de débit sur les robinets, chasses d'eau double débit... ;
- **Un meilleur suivi des consommations d'eau** : installation de sous-comptages ;
- **L'installation de circuits fermés ou semi-ouverts** dans le cas de systèmes de refroidissement ;
- **L'optimisation de certains équipements** ;
- **La récupération des eaux de pluie.**

Le mode d'attribution

Les dossiers seront examinés par un jury composé des membres d'AQUAVESC, de SEOP et de leurs partenaires.

Les prix seront attribués selon le principe suivant :



1^{er} prix : 100% du projet jusqu'à un plafond de 20 000€ ht

2^e prix : 90% du projet jusqu'à un plafond de 15 000€ ht

3^e prix : 80% du projet jusqu'à un plafond de 10 000€ ht

4^e prix : 70% du projet jusqu'à un plafond de 5 000€ ht

Du 5^e au 10^e prix : 50% du projet jusqu'à un plafond de 3 000€ ht

DÉROULEMENT DE L'APPEL À PROJET **EcO**l'eau pro

1 RÉPONDRE AUX CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Être un établissement du territoire desservi par SEOP, hors collectivités locales.
- S'acquitter d'une facture d'eau SEOP.
- Proposer un projet d'investissement déjà réalisé ou projeté entre le 1^{er} septembre 2021 et le 28 février 2022.
- Ne pas être en procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

2 PRÉPARER SA CANDIDATURE

Une présentation du projet

- Une note descriptive de l'investissement (2 pages maximum).
- Le ou les site(s) concerné(s) par l'action (adresse).
- Les bénéfices attendus, en particulier sur la réduction de la consommation d'eau.
- Le coût de l'opération.
- Les caractéristiques techniques et environnementales (matériaux écoresponsables, fabrication française ou européenne...).
- Les informations complémentaires : devis ou factures, photos.

Une présentation de l'entreprise

- Forme juridique.
- Secteur d'activité.
- Nombre de salariés.
- Territoire géographique d'intervention.
- Engagements RSE de l'entreprise.
- Kbis de moins de 3 mois pour les sociétés et RIB.

3 CONNAÎTRE LES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

- **Caractère innovant du projet** : technique, social, managérial, organisationnel, environnemental...
- **Évaluation en termes de réduction de la consommation** : indicateurs mis en place pour mesurer l'impact du projet.
- **Implication des salariés et/ou des usagers et actions de sensibilisation pour les associer** aux bons usages et à la protection de la ressource.

Ecol'eau pro

28 février 2022

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Avril 2022

REMISE DES PRIX

CANDIDATEZ

En remplissant le formulaire en ligne sur

www.eauxseineouest.fr/ecoleapro



AQUAVESC est un établissement territorial en charge de la production, du traitement et de la distribution d'eau potable pour 32 communes des départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines. Avec 11 forages de captation de l'eau brute, une usine de production d'eau et plus de 1 400 km de canalisations, AQUAVESC distribue chaque année 25 millions de m³ d'eau potable.



La société des Eaux de l'Ouest Parisien (SEOP), une filiale de SUEZ, exploite le service public de l'eau potable dans le périmètre d'AQUAVESC depuis le 1^{er} janvier 2015 lors du nouveau contrat de délégation de service public. Elle met à disposition son savoir-faire sur la production et la distribution de l'eau potable, la gestion des consommations et la gestion clientèle.